

## BORNES HYDRAULIQUES, RUE DU COQ-D'INDE

- Lors des accès autorisés sans badge, les bornes sont en position levées et se baissent automatiquement lorsqu'un véhicule se présente. Pour la sortie, pas besoin du badge (boucle de détection).
- Il y a une liaison « audio », au moyen d'un interphone, avec le central de la Sécurité urbaine.
- En dehors des heures autorisées, possibilité de demander de baisser les bornes au central de la Sécurité urbaine. Elles remontent seules après le passage du véhicule.
- Pour demander l'accès depuis l'interphone (pas de badge « résident » ou « entreprise », **il est obligatoire de posséder une autorisation à l'acte d'accès en zone piétonne**, que vous obtiendrez **si les conditions sont réunies** (voir document « principe accès zone piétonne »), ceci par internet ou à la réception de la sécurité urbaine.
- **Les cases « 15 minutes » sont toujours disponibles sur la rue de la Balance** et doivent être utilisées **en priorité**, avant d'envisager d'entrer en zone piétonne.

### Heures d'accès autorisées sans badge

Hiver (du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars)	Lundi, mercredi, jeudi et vendredi	de 6h00 à 10h00
	Marchés place des Halles, mardi et samedi	de 4h00 à 14h00
	Dimanche	pas d'accès libre
Été (du 1 <sup>er</sup> avril au 30 octobre)	Lundi, mercredi, vendredi	de 6h00 à 10h00
	Marchés place des Halles, mardi, jeudi et samedi	de 4h00 à 14h00
	Dimanche	pas d'accès libre